

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au premier alinéa de l'article L. 312-13-1, après le mot :« sensibilisation », est inséré le mot : « annuelle » ; ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes prévoit l'annualisation de la sensibilisation de l'ensemble des élèves aux enjeux de prévention des risques ainsi que de la formation aux premiers secours. L'actualisation régulière de ces connaissances et compétences est en effet primordiale pour conserver une capacité à agir face à des situations à risque et ainsi permettre de sauver des vies.